



KHMERS ROUGES : Le parquet fait appel de la condamnation de "Douch"

Fiche pratique publié le 16/08/2010, vu 1599 fois, Auteur : [SAID ISSA](#)

Le tribunal parrainé par les Nations unies a annoncé, lundi, que le parquet faisait appel de la condamnation à 30 ans de prison prononcée en juillet contre "Douch", l'ex-chef de la prison de Phnom Penh sous le régime des Khmers rouges.

"Douch", l'ex-chef de la prison de Phnom Penh sous le régime des Khmers rouges, [a été condamné fin juillet à 30 ans de prison pour crimes contre l'humanité](#). Le tribunal avait d'abord annoncé que Douch était condamné à 35 ans de prison avant de réduire la peine à 30 ans en raison d'une période de détention illégale, à l'époque où le tribunal à participation internationale n'avait pas encore été mis en place. Cette peine est inférieure aux réquisitions du procureur qui avait réclamé, en novembre 2009, quarante ans de prison à l'encontre de Douch, de son vrai nom Kaing Guek Eav, 67 ans. L'ancien bourreau, qui répondait de crimes de guerre et crimes contre l'humanité, était passible de la perpétuité.

Une sentence insuffisante

Le parquet estime que la sentence "donne un poids insuffisant à la gravité des crimes de Douch et à son rôle et à sa participation de plein gré à ces crimes", a indiqué le tribunal dans un communiqué. Le parquet juge également qu'une "importance indue est donnée aux circonstances atténuantes applicables à Douch", selon le communiqué. Après l'énoncé du verdict, son avocat, Kar Savuth, avait annoncé que [Douch allait, de son côté, faire appel de sa condamnation](#).

Douch était jugé pour avoir dirigé la prison de Tuol Sleng, aussi appelée S-21, un ancien collège de Phnom Penh, où 15.000 personnes ont été torturées et exécutées entre 1975 et 1979. Ce jugement, prononcé le 26 juillet, était l'aboutissement de la première procédure du tribunal parrainé par l'ONU, qui avait été créé en 2003 après d'interminables tractations entre le Cambodge et la communauté internationale et qui n'a commencé ses activités que trois ans plus tard. Plusieurs autres ex-dirigeants khmers rouges attendent d'être jugés, dont le "frère numéro 2" Nuon Chea, en principe en 2011. "Le frère numéro 1", Pol Pot, est décédé en 1998.

Au lendemain du verdict, le chef de la diplomatie cambodgienne, Hor Namhong, avait jugé, à titre personnel, inappropriée et trop clémente la condamnation à 30 ans de Douch. "De mon point de vue, pas celui du gouvernement, la sentence n'est pas appropriée", avait déclaré le ministre. L'un des rares survivants de S-21 avait exprimé son dépit que "Douch" ait échappé à la prison à perpétuité. "Je pleure de nouveau. Nous avons souffert sous ce régime, et nous souffrons de nouveau aujourd'hui. Justice n'est pas rendue", avait réagi Chum Mey, 79 ans. Douch, qui avait congédié en juillet son avocat français, Me François Roux, a depuis lors recruté, aux côtés de Me Savuth, un second avocat cambodgien, Me Kang Ritheary.

Source AFP
Publié le 16/08/2010 à 08:59 - Modifié le 16/08/2010 à 11:17 Le Point.fr